

# Examen annuel des engagements en matière de services pour 2022

Dans le cadre de son examen annuel, la CVMO a mené une évaluation complète de tous ses engagements en matière de services, y compris les demandes et les dépôts concernés par les changements temporaires [annoncés le 7 décembre 2021](#). Les renseignements ci-dessous décrivent les changements apportés aux engagements en matière de services à la suite de notre examen qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## Résumé des changements

Tous les **changements temporaires** aux engagements en matière de services annoncés le 7 décembre 2021 ont été **prolongés jusqu'au 31 mars 2023**, à l'exception de la norme de service 3.9 *Modifications apportées au prospectus : Achèvement de l'examen*, qui est retournée au délai initial en vigueur avant le 7 décembre 2021.

En outre, les normes de service suivantes ont été **modifiées** pour tenir compte des engagements en matière de services actualisés que nous respecterons dans le cadre de nos relations avec vous :

- 1.3 *Demandes de renseignements ou plaintes de nature générale : Demandes de renseignements ou plaintes écrites reçues par courriel, courrier, télécopieur ou formulaire en ligne*
- 3.1 et 3.2 *Prospectus : Délivrance des lettres de commentaires*
- 3.5 *Modifications apportées au prospectus (avant que la CVMO a envoyé un accusé de réception définitif) : Prospectus ordinaire ou simplifié*
- 3.7 *Modifications apportées au prospectus (après que la CVMO a envoyé un accusé de réception définitif) : Prospectus ordinaire ou simplifié*
- 3.8 *Modifications apportées au prospectus (après que la CVMO a envoyé un accusé de réception définitif) : Prospectus abrégé ou préalable de base*
- 4.1 *Demandes de dispense : Délivrance des lettres de commentaires*
- 8.2 *Demande de dossiers de la CVMO*
- 8.4 *Demande de copies de vos dossiers d'inscription auprès de la CVMO et des formulaires connexes*

## Engagements en matière de services actualisés

Comme il est indiqué ci-dessus, les renseignements suivants **mettent en évidence les changements** apportés à nos engagements en matière de services par rapport à ceux publiés précédemment que nous respecterons dans le cadre de nos relations avec vous à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### Lorsque vous avez une question ou plainte de nature générale

Description	Délai
Demandes de renseignements ou plaintes écrites reçues par courriel, courrier, télécopieur ou formulaire en ligne	<p><b>1.3</b> Nous vous répondrons sur les questions régulières dans les <b>3 5</b> jours ouvrables ou moins (notre objectif est de répondre à 95 % de toutes les demandes de renseignements ou plaintes écrites reçues).</p> <p>Pour les questions plus complexes, nous pourrions vous demander de fournir des renseignements supplémentaires ou vous indiquer que nous avons besoin de plus de temps.</p>

## Lorsque vous déposez un document auprès de nous

### Prospectus : Dépôt pour un dépôt préalable d'un prospectus confidentiel ou un prospectus provisoire ou pro forma

Description	Délai
Délivrance de lettres de commentaires pour le dépôt préalable d'un prospectus confidentiel ou le prospectus ordinaire ou simplifié	<p><b>3.1</b> Nous fournirons une première lettre de commentaires dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire (pour les dépôts préliminaires) ou de l'accusé de réception (dépôt préalable d'un prospectus confidentiel) et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins <del>80 %</del> <b>85 %</b> de tous les dépôts reçus).</p> <p><b>Remarque :</b> La norme temporaire s'écarte des délais liés aux meilleurs efforts indiqués dans l'Instruction générale 11-202.</p>
Délivrance de lettres de commentaires pour le prospectus abrégé ou préalable de base	<p><b>3.2</b> À l'exception des acquisitions fermes, nous fournirons une première lettre de commentaires dans les 5 jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins <del>80 %</del> <b>90 %</b> de tous les dépôts reçus).</p> <p><b>Remarque :</b> La norme temporaire s'écarte des délais liés aux meilleurs efforts indiqués dans l'Instruction générale 11-202.</p> <p>En ce qui concerne les acquisitions fermes, nous fournirons une première lettre de commentaires dans les 3 jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).</p>

### Modifications apportées au prospectus : Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours

Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire *avant* que la CVMO délivre une lettre de commentaires concernant les documents de prospectus provisoire :

Description	Délai
Prospectus ordinaire ou simplifié	<p><b>3.5</b> Nous enverrons notre lettre de commentaires à la plus reculée de ces deux dates : soit 5 jours ouvrables après la date de la réception pour la modification du prospectus provisoire, soit la date d'échéance initiale pour la lettre de commentaires (notre objectif est de répondre à au moins <del>80 %</del> <b>90 %</b> de tous les dépôts reçus).</p>

Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus *après* que la CVMO a envoyé un accusé de réception définitif :

Description	Délai
Prospectus ordinaire ou simplifié	<p><b>3.7</b> Nous enverrons notre lettre de commentaires dans les <del>3</del> <b>5</b> jours ouvrables suivant la date de la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins <del>80 %</del> <b>85 %</b> de tous les dépôts reçus).</p>

Description	Délai
Prospectus abrégé ou préalable de base	<b>3.8</b> Nous enverrons notre lettre de commentaires dans les <b>25</b> jours ouvrables suivant la date de la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins <b>80%</b> <b>85%</b> de tous les dépôts reçus).

Communication de notre décision sur les dépôts de modifications :

Description	Délai
Achèvement de l'examen	<b>3.9</b> Nous terminerons notre examen pour les offres régulières dans les <b>45</b> <b>40</b> jours ouvrables suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins <b>80%</b> <b>85%</b> de tous les documents reçus).  <i>Remarque : L'examen des documents de placement qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps.</i>

### Demande de dispense : Dépôt d'une demande de dispense (à l'exclusion de la dérogation aux demandes de reconnaissance pour les entités d'infrastructure de marché)

Description	Délai
Délivrance des lettres de commentaires	<b>4.1</b> Nous enverrons une première lettre de commentaires dans les 15 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive ou adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins <b>80%</b> <b>85%</b> de toutes les demandes reçues).

### Lorsque vous demandez des dossiers de la CVMO

#### Demande de dossiers de la CVMO : Communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel

Description	Délai
Demande de copies de documents déposés par des entreprises ou de documents d'audience de la Commission <sup>1</sup> accessibles au public auprès du personnel de la gestion des documents et de l'information	<b>8.1</b> Nous accuserons réception de votre demande avant la fin du jour ouvrable suivant.  <b>8.2</b> Nous répondrons à votre demande dans les 5 jours ouvrables suivants (notre objectif est de répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus).  Pour certains types de demandes, y compris les demandes de documents déposés par des entreprises ou de documents d'audience de la Commission qui se trouvent dans les archives, nous pourrions vous demander de fournir plus de renseignements ou vous faire savoir que nous avons besoin de plus de temps.

<sup>1</sup> N'inclut pas les dossiers liés aux instances actuelles devant la Commission. Ils sont traités de façon distincte par le greffier de la CVMO.

**Demande de copies de vos dossiers d'inscription auprès de la CVMO et des formulaires connexes : Communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel**

Description	Délai
Personnes ou compagnies inscrites qui demandent des copies de leurs propres dossiers d'inscription et des formulaires connexes	<p><b>8.3</b> Nous accuserons réception de votre demande avant la fin du jour ouvrable suivant.</p> <p><b>8.4</b> Nous répondrons à votre demande dans les 5 jours ouvrables suivants (notre objectif est de répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus).</p>